



- L'actu de la RSE -

## Etre société à mission : publication de notre troisième rapport et retour d'expérience.

### ÉDITO

La loi Pacte fêtera ses 5 ans en 2024, l'occasion de faire le point sur le développement des sociétés à mission en France depuis cette date : engouement, utilité réelle, dévoiement... où en sommes nous ?

Tout d'abord dire qu'il y a plus de 1300 sociétés à mission en décembre 2023 toutes tailles et secteurs confondus avec une accélération en 2022 et une répartition relativement homogène sur le territoire. Contrairement à ce que l'on peut imaginer l'immense majorité sont des entreprises de moins de 50 salariés et moins de 10% d'entre elles disposent d'un label RSE.

En effet, cette qualité séduit les entrepreneurs car selon le dernier baromètre des sociétés à mission plus de 36% des sociétés à mission sont ce qu'on appelle des « mission native » c'est à dire les entreprises dont la qualité de société à mission a été directement inscrite dans les statuts lors de la création de l'entreprise.

Ce cadre est utile pour les entreprises qui souhaitent garantir un alignement entre la raison être, les décisions/projets et les résultats pour mettre en tension l'organisation sur un idéal social et environnemental partagé. Les RDV réguliers avec le comité de mission que beaucoup choisissent de mettre en place bien qu'ils n'y sont pas contraints y contribuent fortement même si trouver le juste fonctionnement de celui-ci n'est pas si simple !

Il n'y a pas eu pour le moment de coup de tonnerre avec la perte de la qualité de société à mission alors que les premiers audits ont lieu... l'avenir nous le dira.

Anne-Laure Simon, codirigeante de l'Agence Déclic

### NOTRE RETOUR D'EXPÉRIENCE

3ème rapport de mission... Pour être totalement honnêtes lorsque nous nous sommes réunis pour rédiger le rapport de mission de cette année, nous avions un doute sur l'intérêt de le renouveler une nouvelle fois et pourtant... Ce sentiment fût bien vite balayé par l'importance que représente cet exercice.

Prendre le temps de compiler les informations, d'étudier les écarts avec les objectifs opérationnels fixés, prendre en considération les remarques et avis du comité de mission, s'assurer que nos décisions poursuivent toujours notre raison être (malgré les aléas de la vie de l'entreprise) mais surtout nous a donné l'envie d'aller encore plus loin. Si bien qu'à peine terminé, nous avions envie de nous projeter dans une nouvelle année et de faire mieux l'année prochaine !

Notre plus grand apprentissage quant à ce troisième rapport de mission serait celui-ci : **c'est une saine exigence qui nous est stratégiquement utile.**

Vivement le quatrième rapport de mission !

[Consulter notre troisième rapport de mission](#)

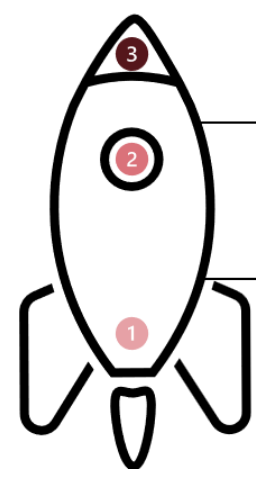
### POURQUOI DEVENIR ENTREPRISE A MISSION ?

Vous souhaitez :

- Affirmer [votre raison d'être](#) auprès de vos parties prenantes
- **Fédérer vos équipes** autour d'une ambition commune
- **Donner un cap** pour inscrire la trajectoire responsable dans la durée

Inscrire une mission dans ses statuts marque un **engagement fort pour une entreprise.**

En effet, cet acte **engage formellement les dirigeants et les actionnaires à déployer les moyens nécessaires pour poursuivre cette mission.** L'entreprise à mission reflète le "Business for good", un modèle d'affaires hybride conciliant la recherche de profit avec la contribution à l'intérêt général.



**POUR LES ENTREPRISES VOLONTAIRES – Devenir société à mission**  
Art L230-10 Code de Commerce : « Une société qui peut faire publiquement état de la qualité de société à mission lorsque les conditions suivantes sont respectées... »

**MISSION (STATUTAIRE)**  
« Raison d'être » Objectifs (sociaux/environnementaux)

**POUR LES ENTREPRISES VOLONTAIRES – Définir une raison d'être statutaire**  
Art 1835 Code Civil : « Les statuts peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité »

**RAISON D'ÊTRE (statutaire)**  
« Utilité sociale de l'entreprise, le pourquoi de ses activités »

**POUR TOUTES LES SOCIÉTÉS – La prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux**  
Art 1883 Code Civil : « La société est gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. »

**PRISE EN COMPTE DES ENJEUX SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX**  
(inscrit dans la loi)

[Notre accompagnement pour devenir entreprise à mission](#)

### LES RESSOURCES DE L'ENTREPRISE A MISSION

- Le site de la [Communauté des Entreprises à Mission](#) met à disposition de nombreuses ressources pour devenir entreprise à mission. Il propose également une [grille d'auto-évaluation](#) de la raison d'être ainsi que [plusieurs supports d'évaluations de l'OTI](#).

- [L'Observatoire des sociétés à mission](#) pour référencer les entreprises, partager les informations clés et enrichir les connaissances.

- [Nos fiches pratiques à télécharger](#) : "5 minutes pour comprendre la raison d'être" et "5 minutes pour comprendre : la société à mission" pour avoir tous les points essentiels à portée de main.

[Télécharger la fiche pratique "La société à mission"](#)

### Prochaine session de formation inter-entreprises

"Les fondamentaux de la stratégie RSE : de la stratégie à l'animation"

Votre poste va évoluer vers des fonctions RSE ? Votre entreprise souhaite entamer une démarche RSE en interne ? Vous souhaitez connaître le cadre réglementaire, les référentiels ou obtenir une labellisation ? Nous avons ce qu'il vous faut !

Un parcours complet sur 2 jours qui vous permettra :

- d'appréhender les différents enjeux sociétaux ainsi que le cadre réglementaire ayant trait à la RSE
- d'identifier les labels RSE pertinents pour votre entreprise
- de connaître la méthodologie pour définir la stratégie et structurer la démarche au sein de votre entreprise, en intégrant vos parties prenantes
- d'apprendre les bonnes pratiques pour suivre la démarche et l'animer dans la durée.

Du mardi 27 au mercredi 28 février 2024 à Rennes

[En savoir plus](#)

### LES ÉVÉNEMENTS A VENIR

- [Atelier Ressources "Décryptage CSRD"](#) : le 23 Janvier à Laval
- [Webinaire mensuel de l'Agence Déclic organisé avec Circul'R "Economie circulaire : comment répondre aux exigences du reporting CSRD ?"](#) : le 6 Février, en ligne
- [Formation inter-entreprises : "Les fondamentaux de la stratégie RSE"](#) : Les 27 et 28 Février à Rennes
- [Le Grand Rdv des engagés](#) : le 14 mars à Nantes

[Vous souhaitez nous partager un événement à relayer ? C'est par ici !](#)



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : Actions de formation



L'Agence Déclic est un cabinet de conseil et de formation en RSE - CSRD, qui accompagne les entreprises, les collectivités et les associations.

Cadrer et mettre en œuvre une stratégie responsable, construire une stratégie bas carbone, améliorer une politique d'égalité professionnelle, se conformer à la CSRD, devenir société à mission notre équipe d'experts aux profils et compétences variées nous permet d'y répondre par une méthodologie propre validée par plus de 200 clients.

Si vous ne recevez pas nos actus de la RSE, pensez à vérifier dans vos courriers indésirables et à ajouter l'adresse [contact@agence-declic.fr](mailto:contact@agence-declic.fr) dans vos contacts. Merci pour votre intérêt !



